



La lettre de PMCT

n° 15 – Décembre 2015

LE PROCES HISSENE HABRE

Témoigner, rendre justice



MAHAMAT HASSAN ABAKAR – Henri THULLIEZ (HRW)

MOUSSA MOURSAL – YOUNOUS MAHADJIR

HELENE JAFFE

Le procès de l'ancien dictateur tchadien Hissène HABRE s'est ouvert à Dakar le 20 juillet 2015. PMCT a consacré à cet évènement une réunion d'information le 13 mai 2015 à la Maison de l'Afrique des éditions L'Harmattan, autour de MAHAMAT HASSAN ABAKAR, Président de la Commission d'enquête sur les crimes et détournements de Hissène Habré, de Henri THULLIEZ, coordinateur de l'ONG HUMAN RIGHTS WATCH dont le rôle a été déterminant dans la tenue du procès, et de deux survivants de la DDS, la police politique du régime.

ACHEIKH IBN OUMAR et Marie-José TUBIANA nous restituent ici leur parole.

Maître MAHAMAT HASSAN ABAKAR, Président de la Commission d'enquête sur les crimes et détournements de Hissène Habré

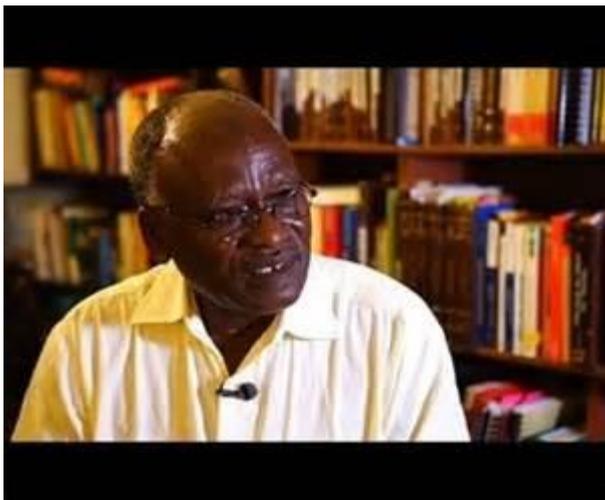
Merci de m'avoir invité pour parler de la Commission d'enquête. Je crois que le film « Parler de Rose » que nous venons de voir a été une bonne introduction et je félicite HUMAN RIGHTS WATCH d'avoir pensé à faire ce travail de mémoire.

La Commission d'enquête a été créée le 29 décembre 1990, moins d'un mois après la chute de Hissène Habré. Il m'a alors été demandé de faire la lumière sur les crimes perpétrés ainsi que sur les détournements d'argent. Six mois m'ont été impartis pour faire ce travail.

En réalité, Je n'avais pas demandé à être président de cette commission d'enquête. Ce fut juste un jeu du hasard. Quand je fus intégré à la Magistrature, j'avais travaillé avec feu M. Allahou Taher, qui était magistrat comme moi dans la même chambre de la Cour d'appel de N'Djamena : la Chambre correctionnelle. Lorsque le ministre de la Justice fut mandaté pour trouver quelqu'un afin de diriger cette commission, il s'en est ouvert à M. Allahou Taher qu'il connaissait bien et Allahou Taher lui a donné mon nom. C'est comme ça que tout est parti. Sinon, je n'étais ni le plus ancien ni le plus expérimenté de mes collègues magistrats. Je dis toujours que cette nomination, c'est la volonté de mon ami et grand frère feu Allahou Taher. Il est vrai que c'est un travail difficile et risqué, mais je n'ai pas reculé et j'ai accepté.

Au début de cette enquête, les gens avaient peur. Ceux qui me connaissaient acceptaient de venir témoigner, mais ceux qui ne me connaissaient pas avaient vraiment peur. Certains pensaient même que nous avions été mis là pour rechercher les rescapés des geôles de Hissène Habré afin de les éliminer. Donc, ils ne se précipitaient pas pour venir témoigner.

Mais petit à petit, grâce au bouche-à-oreille, les gens ont commencé à venir et nous avons entamé notre travail. Les Tchadiens, à l'époque, n'avaient pas confiance en leurs frères tchadiens. Au cours de ce travail d'enquête nous avons reçu la visite de deux amis : Jamal Ben Omar, qui fut récemment nommé conseiller de Ban Ki Moon pour le Yémen, et Michael Dietrich, chef de département à Amnesty International. Je leur ai expliqué que beaucoup de rescapés des prisons étaient souvent dans des conditions difficiles, et je leur ai demandé s'ils ne pouvaient pas trouver un organisme qui pourrait nous aider à les soigner. Ils m'ont répondu



qu'il fallait s'adresser à Mme Hélène Jaffé pour une aide en soins médicaux. C'est ainsi que j'ai écrit une lettre à Hélène Jaffé, lui demandant de nous aider à soigner les rescapés des prisons de Hissène Habré. Quand Hélène Jaffé est venue au Tchad et a commencé à prendre en charge les prisonniers malades, j'ai constaté que le nombre de personnes qui venaient vers notre commission afin d'apporter leurs témoignages, avait pratiquement quadruplé. J'explique cette attitude par la présence de l'élément extérieur que représentait Mme Hélène Jaffé. Les gens se disaient, s'il y a un organisme non tchadien qui est impliqué et qui vient nous soigner, c'est que contrairement à nos craintes, la commission d'enquête ne cherche pas à nous recenser afin de nous éliminer. Donc, le nombre des témoignages ont augmenté et nous avons dû établir des formulaires à faire remplir par les intéressés afin d'aller plus vite. Les gens n'avaient plus peur et venaient.

Dans les trois premiers mois de l'enquête, nous avons travaillé dans la cour du siège de la DDS. En effet au moment de la fuite de Hissène Habré, les bureaux avaient été saccagés, les portes et fenêtres enlevées, les documents éparpillés. Donc, nous restions là pour ramasser ces papiers dispersés. Tous les membres de la Commission, à savoir les magistrats, les officiers de la Police judiciaire et les archivistes, étaient mobilisés pour collecter cette paperasse. On a réussi à mettre de l'ordre, à les inventorier et à les classer.

Pendant le déroulement de l'enquête, on a buté sur des obstacles. Les agents de la DDS qui normalement devaient être révoqués, ont été récupérés par le nouveau régime qui a succédé à celui de Hissène Habré, et quand on les convoquait pour les auditions, ils refusaient de se présenter. Ils sentaient qu'ils étaient réhabilités et pensaient qu'ils pouvaient se permettre de ne pas répondre à nos convocations. Parfois, je fus obligé d'aller dire au président de la République, M. Déby, lequel était pressé d'avoir le rapport de notre commission, « Monsieur le président, les agents de la DDS que vous avez réhabilités refusent de répondre à nos convocations. » Il me dit que ce n'était pas normal, et il téléphona à M. Abderahmane Moussa (nouveau directeur des services de sécurité) pour lui dire que les intéressés devaient répondre aux convocations de notre commission.

On a pu auditionner, pendant nos sept mois de travail, un total d'environ sept mille personnes. Les victimes rescapées, les parents des victimes, des agents de la DDS, et quelques hauts responsables, comme M. Djimé Togou qui fut le dernier ministre de l'Intérieur de Hissène Habré, qui d'ailleurs était très mécontent de nous qui l'avions convoqué. Il était en colère car l'actuel président était un des siens, et l'ancien président aussi était son ami. On lui a dit de se calmer, et de nous répondre normalement, car notre commission était légalement constituée. Nous lui avons dit qu'en tant que ministre de l'Intérieur, il devait protéger les citoyens ; et là, il nous répondait que personne ne contrôlait la DDS, à part Habré lui-même, car la DDS dépendait uniquement de Habré.

Pendant l'enquête, je fus particulièrement marqué par le témoignage de M. Bichara Djibrine, un Arabe de la région de N'Djamena. Il fut arrêté avec ses compagnons, à Faya, en 1983, puis ramenés à N'Djamena. Quelque temps après, il nous a raconté qu'on fit venir un camion-benne, où on fit monter cent cinquante prisonniers enchaînés deux par deux. Le camion prit la direction du nord-est vers le village de « Am-Bine », à vingt-cinq kilomètres de N'Djamena. Ils arrivèrent sur ce lieu à la tombée du jour. Ils furent déversés du camion. On braqua les phares du camion sur eux afin de les éclairer, et chacun des agents vida sur eux sa kalachnikov. Certains criaient, d'autres priaient, jusqu'au silence final. Il fut le seul à avoir échappé au massacre, et c'est lui qui nous a guidés vers le lieu du massacre. Quand nous sommes arrivés sur l'endroit, les villageois nous ont dit que les gens commençaient à parler du charnier. Alors les agents de la DDS de

l'époque Habré sont revenus pour leur demander de creuser deux grandes fosses, afin d'y enterrer les ossements. Arrivé sur le lieu indiqué par Bichara, j'ai compris qu'il disait la vérité, avant même qu'on ouvre les fosses communes. J'avais cru à son récit et nous pouvions voir, dix ans après, des dents, des morceaux de tibias, des bouts de vêtements, etc. Nous sommes revenus deux semaines plus tard, avec des médecins, le Dr Nahor et le Dr Mahamat Nour, afin d'évaluer ces restes humains. Ces médecins ont confirmé le témoignage de Bichara Djibrine.

Quand les gens s'étonnent et me demandent si Habré a vraiment tué autant de gens, je leur réponds que Habré est un récidiviste. En 1979/1980, après qu'il fut chassé par le GUNT, il avait déjà laissé un charnier, à Sabangali, au bord du fleuve Chari. Dans les provinces, tous ceux qui ne le soutenaient pas, étaient systématiquement massacrés. Donc, les crimes qu'il a commis pendant son règne n'ont rien d'étonnant.

Au terme de notre enquête, nous avons fait des recommandations au nouveau gouvernement, au nombre de quatorze ; parmi ces recommandations, le jugement de Hissène Habré et ses agents ; malheureusement, le gouvernement n'a rien fait. Nous avons publié notre rapport en mai 1992, cela fait vingt-trois ans maintenant. Les associations des droits de l'homme se sont battues pour qu'au moins les tortionnaires encore sur place soient jugés. Mais il n'y avait pas d'empressement à juger ces gens, car nombre d'entre eux travaillaient pour le nouveau régime.

Il a fallu que la procédure du procès soit déclenchée à Dakar, pour que les autorités de N'Djaména se réveillent brusquement ; pour quelle motivation exacte je ne sais ? Ils ont confié le dossier à un juge pour juger les anciens agents de la DDS présents à N'Djaména. Le travail fut fait à la hâte, avec beaucoup d'insuffisances. Néanmoins, j'ai constaté que les victimes étaient malgré tout, très contentes que ce procès ait eu lieu. Bien que c'était insuffisant, bâclé et fait à la hâte, mais le fait que les tortionnaires furent confrontés à leurs victimes, cela eut un effet thérapeutique. Ces femmes, ces hommes, qui se sentaient marginalisés, méprisés, qui se demandaient même s'ils faisaient partie de cette République, s'étaient sentis revivre, car la peur avait changé de camp, c'étaient elles, les victimes qui interrogeaient les tortionnaires d'hier, lesquels étaient acculés, niaient et reculaient. C'était très bien, car pour la première fois, ces malheureux étaient reconnus comme victimes. Ils avaient le sentiment de réintégrer la République, car des peines ont été prononcées, des dommages et intérêts ont été décidés ; ce fut un acte très important.

HENRI THULLIEZ, coordinateur de l'ONG HUMAN RIGHTS WATCH pour l'affaire Hissène Habré

Je remercie PMCT de m'avoir invité. Je suis chargé de mission sur l'affaire Hissène Habré, au sein de l'organisation HUMAN RIGHTS WATCH. Je travaille sur ce dossier depuis quatre ans, mais HUMAN RIGHTS WATCH y travaille depuis 1998. Nous avons fait beaucoup d'enquêtes au Tchad et en 2000, nous avons participé au dépôt de la première plainte au Sénégal, contre Habré, et ce, avec les victimes, les associations de victimes, les avocats, les associations tchadiennes de défense des droits de l'Homme. Au Tchad, nous étions présents lors furent jugés les complices de Habré, les agents de la DDS vivant à l'intérieur du pays. Nous avons aussi œuvré en Belgique, dans l'espoir d'avoir une solution de rechange le cas où cela ne fonctionnerait pas au Sénégal.

C'est en 2001 que deux chercheurs de HUMAN RIGHTS WATCH, ont retrouvé les archives sur lesquelles Me MAHAMAT HASSANE ABAKAR avait déjà travaillé. Elles étaient à nouveau éparpillées, alors qu'elles avaient été bien rangées et classés par la commission présidée par Me MAHAMAT HASSAN ABAKAR.

Pendant des années, nous avons enquêté pour remplir le dossier d'accusation. Nous avons auditionné les victimes, les témoins, et aussi quelques tortionnaires ; nous avons analysé les archives dont nous avons pu faire des copies. En même temps, nous avons fait beaucoup de lobbying, sous l'impulsion des victimes qui étaient restées très mobilisées. Au fil des années, il y a eu de plus en plus de gens qui avaient de moins en moins peur de parler, et de se mettre ensemble. Notre tâche fut facilitée par le travail considérable qui avait été fait au Tchad par la Commission d'enquête présidée par Me MAHAMAT HASSANE ABAKAR, les associations des victimes et les associations des droits de l'homme.

Pendant des années donc, nous avons mené beaucoup d'actions pour que le procès ait lieu, mais malheureusement le gouvernement sénégalais de l'époque ne voulait pas en entendre parler. Il avait dressé obstacle après obstacle, jusqu'en 2012, quand une décision de la CIJ (Cour internationale de Justice), qui avait été saisie par la Belgique pour faire condamner le Sénégal, ordonne au Sénégal de juger Hissène Habré. Au même moment, il y a eu un changement de gouvernement au Sénégal, avec l'arrivée au pouvoir du président Macky Sall, lequel avait tout de suite dit « on va juger Hissène Habré ». Déjà quelques années auparavant HUMAN RIGHTS WATCH avait rencontré Macky Sall, quand il était encore opposant, qui nous avait dit qu'il était consterné par l'attitude du gouvernement sénégalais et par l'immobilisme dont il faisait preuve concernant le procès Habré. Macky Sall a tenu parole, et dès son arrivée au pouvoir en août 2012, il a signé un traité avec l'Union Africaine pour la création de ce tribunal spécial qui s'appelle « les Chambres africaines extraordinaires », compétentes pour juger les crimes les plus graves commis au Tchad pendant le régime de Hissène Habré, de 1982 à 1990.

Les Chambres extraordinaires africaines ont auditionné deux mille cinq cents victimes et témoins au Tchad. Elles ont réalisé quatre commissions rogatoires. Elles ont récupéré énormément de copies d'archives de la DDS qui, au fil des années, avaient diminué de taille, en passant de main en main, mais qui ont survécu quand même. Elles ont nommé des experts, notamment des experts médico-légistes qui ont pu exhumer des charniers, notamment au Sud et à l'Est. Elles ont aussi nommé un expert en statistiques qui a pu reprendre tous les certificats de décès, toutes les listes de prisonniers trouvées dans les archives. Cet expert a ainsi conclu, je vous lis ses conclusions, car c'est assez important :

« La mortalité dans les prisons de la DDS était des centaines de fois supérieure à la mortalité au Tchad, dans la même période. Et surtout, la mortalité dans les geôles de la DDS, fut plus élevée que celle des pires contextes de camps de prisonniers dans les périodes de guerre, au vingtième siècle. J'ai beaucoup travaillé avec ce Monsieur qui a fait des comparaisons avec les prisonniers de guerre allemands dans les camps du Goulag, en Union soviétique, après la deuxième guerre mondiale. Et au vu des listes des prisonniers et des listes des morts, il avait conclu que c'était beaucoup plus grave que ce qui s'était passé dans ces camps du Goulag en URSS. »

Donc, les enquêtes ont été réalisées, les juges ont bouclé leurs informations, et Habré a été renvoyé, en février, devant la Chambre d'assise des Chambres africaines extraordinaires, pour crimes de guerre, crime contre l'humanité et torture. Son procès doit commencer le 20 juillet à Dakar. Seront invités à participer aux procédures, cent témoins et victimes, qui feront le déplacement du Tchad au Sénégal. Les experts qui avaient enquêté seront là évidemment. Nous verrons bien comment va se dérouler le procès qui peut durer de trois à huit mois, et quel sera le verdict.

Si vous voulez suivre le procès, les audiences seront mises en ligne, en direct, sur le site des Chambres africaines extraordinaires. De même le site de HUMAN RIGHTS WATCH peut vous guider sur beaucoup

d'autres pages Internet se rapportant à ce procès¹. HUMAN RIGHTS WATCH entend faire le maximum de bruit pour que « le plus jamais ça », dont on parle depuis des années au Tchad, soit une réalité, que ce soit la fin de l'impunité et la réalisation d'une vraie réconciliation. Et aussi pour qu'en Afrique et à travers le monde, les gens comprennent que les survivants des crimes politiques, car ce sont vraiment eux le moteur, peuvent faire traduire en justice un dictateur. Je crois que c'est quelque chose de très très fort.

Dernier mot sur le procès qui s'est tenu au Tchad. Cela faisait plusieurs années qu'on attendait patiemment que le gouvernement tchadien s'intéresse à la cause des victimes. Peut-être que le gouvernement tchadien a pris conscience qu'il prenait trop de retard, en comparaison avec le Sénégal, le Tchad a relancé les procédures, dépoussiérer des plaintes qui avaient été déposées depuis quinze ans, pour traduire en justice quelques complices de Hissène Habré qui étaient encore en vie. Il est vrai que le procès au Tchad a été fait à la hâte, avec du n'importe quoi, mais il a quand même fini par avoir lieu, et ce fut un moment très très fort aussi, car on voyait des victimes reprendre confiance, et dire en face de leurs bourreaux ce qui s'était passé.

Une dernière chose, dans ce procès, dans les décisions, ils ont repris des points des recommandations que la Commission d'enquête présidée par Me MAHAMAT HASSAN ABAKAR avait mis dans la conclusion de son rapport, notamment la création d'un monument aux morts dans le charnier de « La Plaine des Morts » qu'on voit dans le film (« Parler de Rose »), la transformation des bâtiments de la DDS et de « La Piscine » en musée, et une réparation de cent cinquante millions de dollars pour toutes les victimes du régime Habré. Ces décisions ne sont pas encore exécutées, cela prendra sans doute beaucoup de temps avant d'y arriver, mais on a quand même une décision de la justice, ce qui prouve qu'à force d'obstination on finit par y arriver.

TÉMOIGNAGE DE MOUSSA MOURSAL, survivant de la DDS

Monsieur Moussa Moursal est un survivant qui a su garder la tête haute depuis qu'il est arrivé en France en 2001. Il a toujours souhaité témoigner, dire ce qu'il a subi, de 1988 à 1990, et ce qu'ont subi les gens qui étaient avec lui pendant ces deux années. Il apporte des éléments nouveaux sur les enquêtes qu'il a lui-même menées dans les villages où les gens ont été exterminés et sur les charniers. Il a la parole :

Je ne peux pas exposer tout ce qui s'est passé depuis que Hissène Habré a pris le pouvoir en 1982. Les gens arrêtés, tués, au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest, dans toutes les régions du pays. Je me contente de raconter

¹ Henri THULLIEZ nous a apporté les précisions suivantes :

« Vous pouvez regarder les audiences sur deux sites internet (parfois l'un marche mieux que l'autre) :

- Celui des Chambres africaines extraordinaires <http://www.chambresafricaines.org/index.php/l-affaire-habre/623-suivez-en-direct-le-proc%C3%A8s-d-hissein-habr%C3%A9.html>
- Celui de la télévision sénégalaise <http://www.rts.sn/>

Pour lire ce qui est écrit sur les audiences, je vous suggère les blogs suivants :

- Celui de HRW en français, <https://www.hrw.org/fr/blog-feed/le-proces-de-hissene-habre>
- Celui de HRW en anglais, <https://www.hrw.org/blog-feed/trial-hissene-habre>.
- Celui d'étudiants sénégalais engagés comme observateurs au procès par la Fondation Trust Africa. Leurs rapports d'audience sont très complets. <http://trustafrica.org/Fr/les-ressources2/actualites/item/3212-extraordinary-chambers-monitor/3212-extraordinary-chambers-monitor>.

Les audiences sont aussi diffusées sur la TéléTchad avec un certain différé. »

quelques extraits de mon histoire personnelle, ce que j'ai vu en prison, de décembre 1988 à décembre 1990. Je fus arrêté le 1er décembre 1988. Le premier jour, j'ai été mis dans la cellule N°6 (celle qu'on voit dans le film), en isolement, car souvent, les premiers jours, il ne faut pas avoir de contact avec les anciens prisonniers. J'ai vu plein de noms écrits sur les murs en rouge, avec du sang. Comme il y avait beaucoup de moustiques, les gens écrivaient leurs noms sur les murs en mettant leurs doigts dans le sang causé par les piqûres des moustiques.

Le deuxième jour, on m'a transféré dans la cellule 4, où j'ai trouvé un Zaghawa du nom de Ismaïl Chaïbo, frère de Ousmane Chaïbo, et deux jeunes hommes d'ethnie Hadjérai. Vers minuit, les gardiens ont frappé à la porte, ils ont appelé les deux Hadjérais. Ces derniers m'ont tendu la main, en me disant « au revoir mon frère, on ne se reverra plus ». Je me suis étonné « pourquoi on ne se reverra plus ? Peut-être qu'un jour on sera libéré et on se retrouvera ». Après, qu'on les ait sortis de notre cellule j'ai posé la question à Ismaïl Chaïbo « pourquoi disent-ils qu'on ne se reverra plus ? ». Il me répondit : « parce qu'ils vont être tués ». Pendant les mois qui ont suivi, chaque nuit les gardiens venaient frapper aux portes des cellules, appelaient quelques noms, et ces personnes étaient exécutées. A l'époque, c'était le tour des Hadjérais. Chaque nuit, il y avait cinq ou six qui étaient appelés, et puis on les tuait. Ismaïl Chaïbo me dit « notre tour à nous aussi (les Zaghawas), viendra ». Effectivement nos deux compagnons de cellules qui nous avaient tendu la main ont été amenés, et nous ne les avons jamais revus.

En 1990, un certain Adam Is'hak et moi, nous étions gravement malades, je pesais vingt-huit kilos, lui à peu près pareil. Comme on soupçonnait que nous avions la tuberculose, on nous a isolés, à l'hôpital central, dans une chambre aménagée, toujours surveillée par deux agents de la DDS. Comme nous étions trop faibles, on nous portait hors de notre lit, pour faire nos besoins. Un jour Adam Is'hak demanda aux militaires qui nous surveillaient de le sortir du lit pour ses besoins, ils lui répondirent « mais toi là, tu fais combien de fois par jour ? ». Le militaire l'a sorti du lit et l'a mis à même le sol et puis il est parti regagner son poste de surveillance. Dix minutes après, le militaire est revenu, il lui dit « tu as fini ? Tu as fini ? » et il l'a remis sur le lit. Malgré notre état, on avait encore l'esprit à causer. Un jour, j'ai commencé à parler à mon compagnon de chambre, mais il ne répondait pas. J'ai appelé les militaires, pour leur dire « mon compagnon ne parle pas, je crains qu'il ne soit mort. » Ils sont venus, ils ont regardé et ils ont dit : « Ah oui, oui, il est parti, il est parti. » Ils ont appelé Abba Moussa qui était chargé de mettre les morts dans une salle, pour les enterrer par la suite. Une heure après, Abba Moussa est revenu avec un pick-up bâché, ils ont mis le corps dans un sac et l'ont emporté dans le véhicule.

La veille de sa fuite, Hissène Habré avait donné l'ordre à Adoum Galmaye (qui est actuellement emprisonné au Cameroun pour avoir assassiné Ali Diop, l'ancien préfet du Chari-Baguirmi, envoyé en mission par les nouvelles autorités pour faire revenir les Tchadiens qui avaient fui à la chute de Habré) de faire tuer tous les prisonniers par les agents de la BSIR (Brigade Spéciale d'Investigation et de Recherche, la branche armée de la DDS). Adoum Galmaye a envoyé une voiture à l'hôpital où nous étions. Les agents de la BSIR sont rentrés dans ma chambre, ils ont coupé les cordons de la moustiquaire qui retomba sur moi, ils l'ont enroulée autour de moi, y compris le matelas, et ils m'ont jeté dans leur véhicule. Après on m'a ramené dans la chambre. J'ai appris par la suite que les militaires avaient refusé d'exécuter l'ordre de nous tuer, car ils avaient compris que Hissène Habré préparait sa fuite, et ils ne voyaient pas pourquoi il fallait tuer les prisonniers dans ces conditions. Adoum Galmaye lui-même, vu l'atmosphère, a commencé à avoir peur et il est parti précipitamment. Vers quatre du matin, les militaires sont venus ouvrir les chambres, et ils se sont enfuis. Tout le monde est sorti, sauf moi et une deuxième personne, car nous étions trop affaiblis et nous étions

incapables de marcher. Vers six heures-trente du matin, les gens commençaient à venir à la recherche de leurs parents prisonniers, et je fus sorti. Dans la cour, j'ai aperçu une voiture avec une plaque d'immatriculation officielle (RT AP), on m'a dit que c'était la voiture d'Adoum Galmaye, qui l'avait abandonné pour s'enfuir plus discrètement.

TÉMOIGNAGE DE YOUNOUS MAHADJIR, survivant de la DDS

Après mon arrestation, j'ai été enfermé dans une cellule et le soir on m'a amené à la salle d'interrogatoire. Il y avait des prisonniers qui avaient été torturés avant moi et qu'on avait laissés sur le sol. C'était je crois pour me terroriser. J'étais attaché selon la technique de l'« Arbatachar » c'est à dire pieds et mains attachés au milieu du dos. On m'interrogeait : « quels sont vos complices ? Est-ce qu'Untel est avec vous ». Si on ne répondait pas on subissait le supplice de gavage d'eau.

Le lendemain, ils m'ont encore amené dans la salle d'interrogatoire. A force de rester attachés, mes bras furent paralysés pendant une semaine, car la circulation du sang était bloquée. Je ne pouvais même pas manger avec les mains, je mangeais en mettant directement la bouche dans le plat, comme un chien. Une semaine après, on nous a amenés avec un certain Abatcha à la prison de la Gendarmerie, où nous avons retrouvé le groupe de Laokeïn Bardé. On était une douzaine dans une petite cellule. Après, nous avons eu la visite d'un policier que je connaissais pour l'avoir soigné dans le passé. Il m'a dit « Qu'est ce qui se passe ? Je vais te déplacer dans un autre pièce ». Alors mon compagnon Abatcha et moi nous avons été déplacés dans une autre cellule, un peu moins encombrée, où nous avons retrouvé Gali Ngothé, actuellement député et chef de parti, Madjimbang et d'autres personnes.

Le problème c'est que pendant tout ce temps de détention, nous ne mangions pas assez. L'alimentation quotidienne consistait en un petit plat unique, composé d'un morceau de boule de mil accompagnée d'une petite quantité de sauce pourrie, sans sel ni condiments. Je pesais soixante-sept kilos au moment de mon arrestation, je me suis retrouvé avec quarante kilos. Dans tous les cas, on était condamné à mourir, même si on n'était pas exécuté. On était programmé pour mourir ne serait-ce que de faim, d'épuisement et de maladie. Chaque matin, les gardiens ouvraient les cellules pour nous permettre d'aller aux toilettes et pour ramasser les corps de ceux qui étaient morts la veille. Le repas était amené vers treize heures, une fois par jour. C'est cela la galère que mes compagnons et moi nous avons vécue.

Une interview de MAHAMAT HASSAN ABAKAR est à retrouver sur [EURONEWS](#)

Notre amie le docteur Hélène JAFFE, fondatrice de l'AVRE (Association pour les victimes de répression en exil), est appelée à témoigner lors du procès Hissène HABRE. Elle nous écrit de Dakar.

Palais de Justice de Dakar, 12-15 octobre 2015.

C'est d'abord le moment d'un rituel quasi liturgique, où viennent prendre place les membres du Parquet, le Procureur général et ses adjoints, puis la Cour, le Président et ses deux acolytes. L'assistance est invitée à se lever. Le Président, Gberdao Gustave Kam, est burkinabè. Tous les magistrats hormis Gustave Kam sont sénégalais.

Le Président regarde l'assistance, assez clairsemée, par-dessus ses lunettes.

Hissène Habré est là, assis au premier rang, face à la Cour et devant les avocats de la Défense, commis d'office. Des chaussures au turban il est habillé de blanc, porte des lunettes noires. La partie inférieure de son visage est recouverte par un pan de son turban, et seuls des mouvements, très rares, de ses jambes ou de ses mains peuvent traduire quelque émotion. L'équipe d'avocats initialement prévue ne se présente pas à la Cour à la demande expresse de l'accusé, qui dénie à cette dernière toute légitimité.

A sa droite, de l'autre côté de la travée centrale, les cinq avocats des parties civiles dont un seul est sénégalais. Les quatre autres sont tchadiens.

On appelle alors les témoins.

C'est à ce titre que je comparais à la demande des parties civiles. Auparavant j'ai été entendue à Paris, par la police judiciaire, en 1999, puis à Bruxelles, par le juge d'instruction, à l'époque où il était alors question d'y demander l'extradition de Hissène Habré. Puis à Dakar, en 2000, d'abord, et enfin, en octobre 2013 par la Chambre d'instruction partie de cette structure ad hoc, les Chambres Africaines Extraordinaires (CAE).

Il aura fallu 15 ans pour que soit mis sur pied, organisé, financé l'appareil juridique africain qui va juger un chef d'Etat africain.

Après avoir décliné mon identité, le Président me demande quel a été mon parcours professionnel.

Je tiens à expliquer que je ne suis ni ne me considère comme une « experte » en la matière, mais que j'ai, au fil d'une trentaine d'années, exercé une prise en charge de victimes de violences d'Etat, dont la torture, et qu'à ce titre, j'ai accumulé une expérience qui m'a valu une reconnaissance dans les milieux de l'anthropologie clinique et de la victimologie. La Guinée de Sékou Touré m'a offert un champ d'observation et de mise à l'épreuve des connaissances acquises, car nous (une généraliste, un psychiatre et un ophtalmo) y avons organisé une consultation dédiée aux survivants de la période du régime Touré à la demande de MSF, première ONG à s'y être portée à la mort du dictateur.

C'est ainsi que mon nom a été donné à Me Mahamat Hassan Abakar Président de la Commission d'enquête sur les crimes de Hissène Habré, qui m'a proposé de venir au Tchad pour aider les victimes de l'ex-président Habré, un autre dictateur.

Des questions venant du Parquet comme de la Défense portent d'abord sur mes liens avec Amnesty International, avec HRW et notamment Reed Brody, et la Commission d'enquête sur les crimes et détournements d'Hissène Habré. Puis sur le financement de l'Avre.

On me prie alors de continuer en informant la Cour sur le travail accompli au Tchad entre 1991 et 1996, et ce que j'ai pu constater.

Je rappelle l'état de N'Djaména en 91, ville sinistrée, et les visites de la DDS et de ses annexes, « piscine » et salle d'interrogatoire. Les fils de téléphone dans la salle de torture et l'accès direct de la cour de la DDS à la présidence donnent lieu à une série de questions de la part de la Défense, l'implication directe d'Habré aux séances de tortures faisant partie de la liste des accusations.

Des photos faites à l'époque me permettent de faire faire une visite guidée des lieux, sur les pas d'une personne arrêtée.

Je voulais, surtout, non pas faire une liste exhaustive des tortures subies, mais insister sur les conséquences, évoluant dans le temps, des sévices subis, depuis le lendemain, les semaines, les mois suivants, jusqu'aux séquelles fixées justifiant un constat d'invalidité permanente partielle (IPP) plus ou moins sévère.

« Est-ce qu'on guéri jamais de la torture ? » m'a demandé un des adjoints du Procureur Général. Cette question m'a amenée à parler des atteintes psychologiques, présentes dans tous les cas, à des degrés variables, et à répondre à la question : non, on ne « guérit » jamais d'une atteinte aussi grave au noyau intime d'un individu, à ce qui fait sa dignité et sa qualité d'être humain. Le Président a souhaité savoir quelle comparaison on pouvait établir entre Sékou Touré et Hissène Habré. Deux dictateurs, l'un, c'est de notoriété publique, devenu fou. L'autre non moins dictateur...et moins fou, mais je ne suis pas sûre d'avoir prononcé ce dernier mot.

Les deux journées suivantes pendant lesquelles j'ai assisté aux auditions de témoins ont été marquées par les dépositions de Fatimé Hachim² et Madina Fodul Kitir (*photo*), émues, émouvantes, tributaires de traducteurs arabe-français, récusés énergiquement par Fatimé qui comprend assez le français pour voir les fautes commises et obtiendra un traducteur arabe tchadien-français.



Puis par celles de deux infirmiers qui étaient chargés des « soins » aux prisonniers de la « piscine », des « locaux » et du camp des Martyrs. La défense a décortiqué de façon brillante en quoi consistait le service des soins : allocation trimestrielle par la Présidence de cartons de médicaments, tournée dans les prisons le matin, liste des morts, rédaction des certificats de décès (sous la dictée des responsables de la DDS), avec pour cause, dans la plupart des cas, la « mort naturelle », et l'après-midi, consultation pour les membres de la DDS et du BSIR, et distribution des médicaments, ceux dont n'ont pas bénéficié les détenus.

Ces deux infirmiers, en fait agents sanitaires de l'armée, âgés – l'un d'eux gravement affecté par un AVC, mal à l'aise avec leur passé et leur français, sont apparus comme de pauvres bidasses pathétiques...

Enfin la comparution d'Ibrahim Tassi avait de quoi surprendre. Fondateur d'une association créée en 2004, il a mené, dit-il, des

actions de terrains en 2013, consistant à repérer les charniers et fosses communes laissés par le régime Habré. Il aurait reçu pour ce faire des subventions conséquentes du ministère des Droits de l'Homme tchadien. Il est apparu, au fil des questions de la Cour et de la Défense, qui ont réduit sa superbe, qu'il n'avait rien à apporter d'autre que des on-dit.

² Cf. Marie-José Tubiana. *Parcours de femmes. Entretiens*, Sépia, 2004 : 287-292.

Son témoignage a été récusé par la Cour.

Pendant ce temps, Hissène Habré, porté en début de séances par les policiers jusqu'à son siège, puisqu'il refuse de se rendre à ce tribunal, reste, semble-t-il, impassible. Cependant il fait craquer ses doigts, allonge et replie ses jambes, et avait les derniers jours de ma présence, le 15 octobre, abandonné ses lunettes noires pour des lunettes de vue qui dégageaient le haut de son visage.

Il quitte chaque fois la salle à pied, sous les applaudissements d'une dizaine de fans, jeunes excités applaudissant comme au spectacle, et fait à leur adresse le V de la victoire avant d'être emmené par ses gardes.

Ce serait très grave pour l'Afrique qu'il sorte gagnant dans ce qui pourrait être une invalidation de la Cour. Les avocats des Parties civiles auront fort à faire sur ce terrain-là face à leurs adversaires de la Défense, sans doute plus rompus à des arguties juridiques.

Vos réactions, remarques ou contributions sont les bienvenues.

johannefavre@yahoo.fr

En couverture : Illustration de Gérard FAILLY pour *Le putsch* de John UPDIKE (1980).